

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 12 (1874)
Heft: 14

Artikel: [Nouvelles diverses]
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-182759>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les Samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour la Suisse : un an, 4 fr ; six mois, 2 fr.
 Pour l'étranger : le port en sus.

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; — au magasin Monnet, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne ; — ou en s'adressant par écrit à la Rédaction du *Conteur vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

Lausanne, le 4 avril 1874.

Les Lausannois respirent ; ils viennent enfin de jeter un dernier bulletin dans l'urne et d'accoucher de 100 conseillers et dix cardinaux, après des élections laborieuses et d'une longueur désespérante.

Il y a eu beaucoup d'appelés, beaucoup d'élus et encore plus de mécontents.

Les uns, jouissant des faveurs de la liste blanche et des traditions, sont sortis du scrutin comme ces premières fleurs qu'on est habitué à voir revenir chaque printemps, et qui font plus d'effet par la couleur que par le parfum.

D'autres, moins choyés de la fortune, n'ont pu arriver au port que grâce à une relative, dernière ressource des situations indécises, planche de salut jetée par le législateur à ceux qui risquent de se noyer dans le bain populaire.

D'autres enfin, battus par la tempête, poussés sympathiquement d'un côté, repoussés impitoyablement de l'autre, tristes jouets d'un sort ingrat et capricieux, ont vu leur nom s'imprimer tout une semaine durant, tantôt sur la *blanche*, tantôt sur la *verte*, sans rencontrer de coeurs compatisants !...

Il est dur, vraiment, de passer ainsi par ces périodes d'émotions diverses qui donnent l'espoir au premier tour, l'inquiétude au second, la déception au troisième, puis de disparaître de la liste des candidats en fredonnant ces jolis vers de Juste Olivier :

Ainsi font, font, font
 Les follettes
 Marionnettes,
 Ainsi font, font, font
 Trois p'tits tours... et puis s'en vont.

Chacun peut reconnaître le *commis-voyageur* à ses allures, au ton avantageux qu'il sait prendre, à sa loquacité intarissable, à son aplomb et à une foule d'autres choses. Il est ordinairement gai et sait quelquefois dérider les fronts les plus sévères, témoin cette conversation que nous avons entendue dernièrement à Vevey, à table d'hôte.

— Monsieur est *commis-voyageur* ? dit un des convives à son voisin.

— Oui, monsieur.
 — Pour quelle partie monsieur voyage-t-il ?
 — Je voyage pour les nez.
 — Ah ! pour les nez de carton, les masques de carnaval, les loups, etc.

— Non, monsieur, je voyage pour les nez de chair ; si vous l'aimez mieux, pour les nez humains. Tous les assistants partent d'un éclat de rire.

L'orateur garde le sérieux le plus obstiné, et continue, en s'adressant à son voisin de gauche, dont la figure est illustrée d'un nez d'une grosseur démesurée : « Monsieur, je fais, si vous le voulez, une affaire avec vous, quoique votre nez ne soit pas de première qualité et qu'il appartienne à une variété qui est peu demandée... je vous l'achète...

— Mon nez ?
 — Oui, monsieur, votre nez... livrable à votre mort et payable de votre vivant.
 — C'est assez agréable. Et quel est le prix ? dit ironiquement le convive.

— Oh ! mon Dieu, je le paierai au tarif... Le commis-voyageur prend la mesure du nez de son voisin ; il calcule sur son agenda, à la manière des toiseurs, et il dit : « Je vous offre 200 francs. »

— Ça me va, dit le voisin.
 — Seulement, monsieur, dit le voyageur de commerce, j'exige un dédit de dix bouteilles de champagne, dans le cas où l'un de nous se désisterait du marché.

— Je n'ai aucun motif pour rompre la convention, si vous m'accordez toute la vie pour faire la remise du produit et si vous ne gênez en rien sa circulation.

— En rien du tout, monsieur, vous pourrez importer et exporter à votre plaisir la marchandise ; je ne vous fais pas même une condition de la faire assurer et je vous paierai demain.

Quelques minutes après le marché conclu, le commis-voyageur parle bas à une servante qu'il prend gentiment par la taille ; celle-ci revient bientôt tenant à la main une grosse pincette, dont la double extrémité est rougie au feu et jette des étincelles.

— Donnez cette pincette, Fanchette, lui dit-il, puis il se lève et la présente à la hauteur de la figure de son voisin... « Qu'est-ce que cela ? » s'écrie l'homme qui a vendu son nez.

— C'est une pincette rouge, monsieur ; toutes

les fois que j'achète, je marque ma marchandise afin qu'on ne puisse me la changer; j'ai acheté votre nez, il faut que je l'estampille.

— Mais je ne souffrirai pas...

— Alors, monsieur, je vous ferai remarquer que c'est vous qui rompez le marché en mettant une entrave aux usages commerciaux.

— Je voudrais bien vous voir à ma place, vous.

— Moi, je n'ai pas vendu, j'ai acheté... Payez le dédit... je fais juge messieurs les convives.

Le vendeur fut condamné à l'unanimité et la première bouteille de champagne arrivait sur la table lorsque l'heure du train de Lausanne nous appelait en hâte à la gare.

Un de nos abonnés, appartenant au culte israélite, nous communique les lignes suivantes donnant des détails exacts sur la manière dont se célèbre aujourd'hui la fête de Pâques dans les familles juives, en mémoire de la sortie d'Egypte :

Il y a 2448 ans que les Israélites sont sortis de l'Egypte, où ils étaient esclaves. — Qu'est-ce qui leur donne l'avantage d'être si longtemps reconnaissants des bienfaits de l'Eternel? C'est la religion. La religion, c'est la fidélité; et la fidélité n'oublie pas.

Il y a 2448 ans, 600,000 hommes capables de porter les armes se sont levés à la voix d'un seul. Moïse a déployé l'étendard de la liberté, l'a tenu d'une main ferme et a dit aux enfants d'Israël : « Frères! sortons de ce pays, où le corps et l'âme sont esclaves; allons dans une contrée où l'on respire librement. »

La nuit de Pâque se nomme *nuit réservée*, d'un passage des Saintes-Ecritures, ainsi conçu : c'est une nuit que l'Eternel avait réservée pour délivrer les Israélites de l'Egypte; c'est une nuit que l'Eternel a gardée aux enfants d'Israël, à eux et à toutes leurs générations (Exode).

Depuis la destruction du temple, les Israélites ne font plus le sacrifice de l'agneau pascal (Exode). Mais la Pâque n'en commence pas moins le 14 orisan, après-midi.

A cette heure, tout pain levé, tout ferment devra avoir été enlevé du domicile de l'Israélite. Car il est dit :

Pendant sept jours, vous mangerez du pain sans levain, mais dès le premier jour, tout pain levé devra déjà avoir disparu (Exode). Or, ce premier jour commence le 14^{me} du mois d'orisan au soir, à côté de la loi matérielle, relative au levain, au ferment, qui doit être strictement recherché et banni du domicile de l'Israélite, on peut aussi placer la loi morale, le levain, le ferment moral.

Au moment où nous nous réunissons tous en sainte convocation, comme s'exprime l'Ecriture (Exode), pour célébrer notre émancipation matérielle et intellectuelle, nous devons bannir de notre cœur tout ferment de discorde, tout levain de haine et d'animosité.

Avant de se présenter au temple, avant de paraître devant l'Eternel, tout Israélite doit dire :

Sois loué, Eternel, qui m'as sanctifié par tes commandements, et qui m'as ordonné d'enlever le levain des passions de mon cœur; et après un sévère examen de conscience, il doit ajouter : *Que tout ferment de discorde, que tout levain de haine, de jalouse ou autre, que j'ai encore dans le cœur, soit annulé, et que mes passions soient humiliées comme la poussière de la terre.*

Le soir, après la prière, commence la fête à domicile. Le père de famille, après avoir donné la bénédiction à ses enfants, dispose tout pour le *Seder*, l'ordre de la cérémonie.

Au milieu de la table, ornée et éclairée comme aux plus belles fêtes, se trouve un plat en argent ou en porcelaine, sur lequel le chef de la famille place trois grands pains sans levain. Ces trois pains représentent le Prêtre, le Lévite et l'Israélite simple (c'est à dire celui qui n'est ni de la famille d'Aaron, ni de la tribu de Lévi). La disposition de ces trois pains indique le degré d'importance de chacune des castes qu'ils représentent. *Le Prêtre* vient le premier : il représente le peuple auprès de Dieu. *Le Lévite* vient après : il chante les louanges de l'Eternel et instruit le peuple. Et enfin vient *Israël*, l'homme simple : il est dessous et soutient ceux qui le guident et l'éclairent.

Unis pour glorifier l'Eternel, le Prêtre, le Lévite et Israël sont divisés par les services que chacun est appelé à rendre. *Le Prêtre* est réservé pour la bénédiction *Hamotzi* qui fait sortir le pain de la terre.

Le Lévite est réservé moitié pour *Aphikomon* (dessert) et moitié pour la bénédiction *Achilath Matzah* qui a ordonné de manger du pain sans levain.

Enfin *Israël* est réservé pour le rafort, dont il est question ci-après.

Ainsi disposés, on place sur les pains les objets suivants :

1^o Un os garni de viande, rôti à la braise, figurant l'agneau pascal.

2^o Un œuf cuit, représentant la victime, *Haghiga* qu'on immolait toujours pour la manger avant l'agneau pascal.

3^o Une jatte remplie d'herbes amères et un morceau de rafort, pour rappeler les souffrances amères que leurs ancêtres ont endurées en Egypte.

4^o Une jatte contenant une composition faite avec des pommes, des amandes, de la cannelle, un peu de vin, et représentant le mortier et la terre glaise qui ont servi aux Israélites pour construire des places fortes aux Pharaons.

5^o Une jatte contenant du vinaigre.

6^o Et enfin une jatte de cerfeuil pour la bénédiction qui a créé les fruits de la terre.

Ces arrangements terminés, on se prépare à réciter le *Kidousch* (sanctification de la fête).

Chaque assistant, homme ou femme, doit avoir un verre, car chaque Israélite, même le plus pauvre (les sociétés de bienfaisance fournissent du vin,

des pains et de la viande aux pauvres) doit, pendant cette cérémonie, prononcer quatre bénédictions sur le vin, par reconnaissance envers l'Eternel pour les quatre expressions dont il s'est servi en disant à Moïse qu'il veut délivrer Israël.

Ainsi, dis aux enfants d'Israël : Je suis l'Eternel, je veux vous soustraire au joug des Egyptiens, je vous délivrerais de ce dur esclavage, je vous retirerai de ce pays avec la force de mon bras, je suis l'Eternel, votre Dieu, qui vous ai délivrés de l'esclavage de l'Egypte. Et la cérémonie continue, en chantant les louanges de Dieu et en mangeant, suivant les prescriptions, une partie des trois grands pains et des herbes amères.

Rien n'est beau comme la cérémonie de cette soirée dans une famille religieuse. La ferveur des hommes, la piété des femmes et le saint respect des enfants font incontestablement de cette solennité la plus belle fête de famille qu'on puisse voir.

Lettres d'Adolphe.

Mon cher ami,

J'attendais avec impatience, et depuis plusieurs semaines, une lettre de vous. N'étaient les circonstances de famille dont vous me parlez, j'aurais réellement cru que vous aviez oublié ceux qui ont été heureux de vous accueillir pendant deux mois sous leur toit. Oh ! je me souviendrai toujours combien vous me fîtes pitié lors de votre arrivée à Lausanne, à la suite du grand désastre qui frappa votre pauvre France !...

C'était le 3 février 1871 ; il neigeait ; la bise noire et glacée fouettait impitoyablement la retraite de vos malheureux soldats. Votre troupe passait clopin-clopant sur le Grand-Pont, harassée, épuisée par de dures et longues privations. La foule accourue sur votre passage était profondément impressionnée. A la vue de ces soldats mal vêtus, désarmés ; à la vue de ces visages blêmes, où se peignaient tant de souffrances physiques et d'accablement moral, tout le monde se découvrit durant le lugubre défilé.

Alors je vis des larmes rouler sur vos joues amaigries, larmes bien amères sans doute, mais tombant sur un sol hospitalier, où chacun s'empressa de vous tendre la main.

Je cherchai donc un hôte et m'approchai de vous au moment où, défaillant et pâle, vous alliez vous asseoir sur les marches du temple de St-François, ne pouvant plus vous soutenir sur vos pieds à demi-gelés et meurtris.

Je vous conduisis près de mon feu, où après quelques heures je crus apercevoir un rayon de gaîté sur votre visage ; mais elle s'y dessinait si faiblement et avec tant d'hésitation que vos traits semblaient avoir oublié la manière de l'exprimer.

Oh ! puissent des circonstances moins cruelles vous ramener un jour au milieu de ma petite famille si désireuse de vous revoir. Tenez, vous me parlez de votre prochain mariage : n'est-ce

point là un excellent prétexte pour faire un petit voyage en Suisse et venir nous serrer la main.

En me donnant de nombreux témoignages d'estime et de reconnaissance pour mon pays, pour Lausanne en particulier, vous me dites regretter vivement de n'avoir pas mieux pu étudier les institutions, les mœurs de notre petite République, et me demandez quelques lettres pour suppléer à ce qu'un court séjour n'a pu vous apprendre. Vous me demandez cela d'une manière à la fois si pressante et si aimable qu'il n'est guère possible de vous répondre par un refus.

Mais comment vous parler de ces institutions républicaines après notre regretté M. Eytel, qui, dans deux séances données aux internés, a développé ce sujet avec l'éloquence persuasive et la largeur de vues qui caractérisaient cet homme distingué.

Il faudra donc me borner à des considérations beaucoup moins élevées, à de simples détails qui pourront peut-être vous distraire sans vous instruire ni captiver bien vivement votre attention. Les usages politiques, les mœurs, l'histoire même de mon petit pays romand ne brillent pas toujours d'un éclat avantageux pour nous, et peuvent être diversement jugés. On y reconnaît parfois les défauts, les inconséquences d'un peuple encore jeune dans ses libertés, et qui garde de nombreuses traces des différents régimes qui l'ont gouverné.

Il n'y a pas si longtemps, mon cher ami, que nous sommes libres ; notre patrie vaudoise, après avoir passé successivement sous la domination des Romains, des Francs, des Bourguignons, des ducs de Zaeringen, des princes de Savoie et de LL. EE. de Berne, ne s'est totalement affranchie et émancipée que dans les premières années de ce siècle.

Dès lors toutes les libertés nous échurent. Enfants gâtés d'institutions enviées par tant d'autres peuples, favorisés par un sol généreux, nous faisons souvent comme ces gens que la fortune ne cesse de caresser : trop uniformément heureux nous nous créons des soucis et vivons, dans notre petite ruche, bien autrement que vous ne l'imaginez, vous qui ne nous avez vu qu'en passant.

A bientôt, et tout à vous.

ADOLPHE.

Quelques pages de mon histoire.

IV

Dieu me garde de dire trop de bien du propre fils de ma tante, mais la vérité m'oblige à avouer que Louis Demot, magistrat et président aux destinées d'un village important, jouissait d'une popularité complète et justement méritée. Son éducation, ses goûts, lui faisaient rechercher la compagnie des déshérités de ce monde, gent philosophe qui nargue la destinée en buvant du Gollion et en discutant le dernier ouvrage de Paul de Kock. Sa conversation, toujours abondante, était émaillée de bons petits jurons appropriés au sujet et faisait les dé-